

MESURE M6.2

VÉTROZ / REAMENAGEMENT DE LA ROUTE DES ATELIERS

Thématique(s)

M6 - Création de liaisons de mobilités douces vers l'extérieur
P1 - Rhône et affluents

Priorité : A

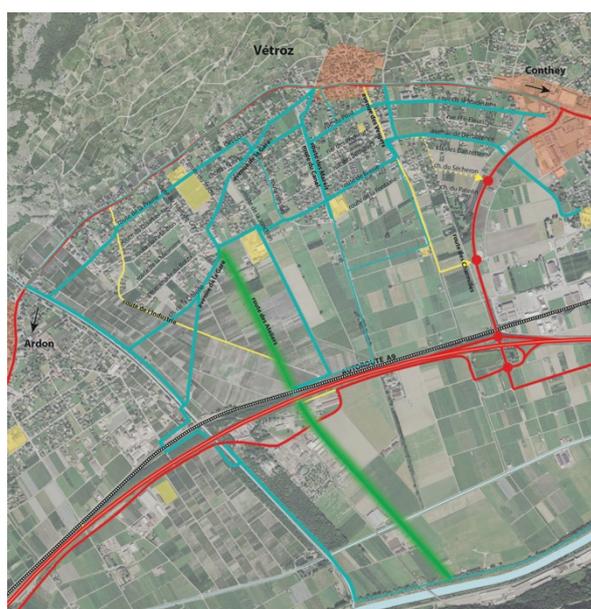
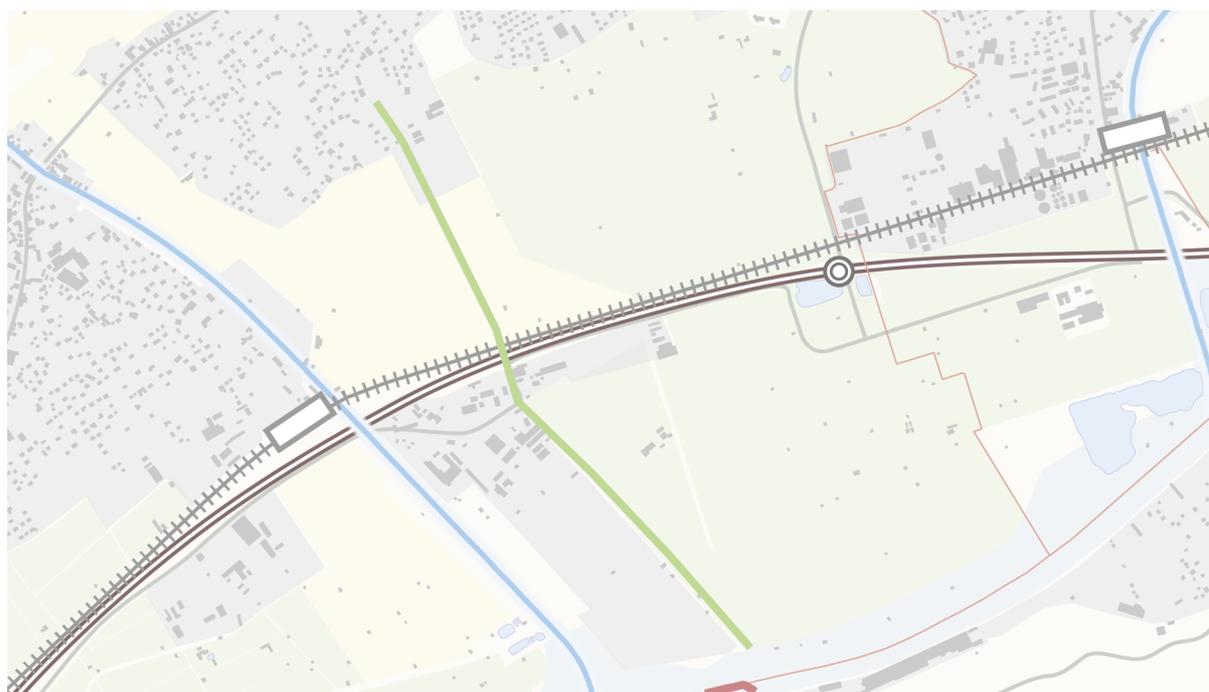
Territoire concerné : Vétroz

Maitre d'ouvrage : Vétroz

Mesure du PA2 en relation : -

Mesure du PA3 corrélée / liée : M5.1 - Vétroz / Requalification de l'Avenue de la gare

Autres coordinations : -



Source : Vétroz, concept de mobilités douces, team+, 2016



INTENTION

Etat actuel

La route des Ateliers est la liaison directe permettant de rejoindre les rives du Rhône depuis le village de Vétroz. De plus, elle est le seul lien direct entre la zone industrielle et d'activités (ZA) et le centre du village de Vétroz.

Cette route est dépourvue d'aménagements pour les mobilités douces poussant les habitants à prendre leur voiture pour parcourir les 1 à 2 kilomètres séparant le village de la ZA.

Données quantitatives

TJM - route des Ateliers : max. 3'000 véh./jr en 2015

Objectifs

- Assurer la sécurité et le confort des cyclistes et des piétons
- Créer un réseau de mobilité douce attractif sur le territoire communal
- Inciter les habitants de la commune à utiliser les mobilités douces pour leurs déplacements quotidiens

Description de la mesure

Sur son tronçon nord, entre le village et le passage sous l'autoroute et les voies CFF, une bande polyvalente est aménagée le long de la route. Au niveau du passage sous-voies, le profil est réaménagé pour offrir une voie de circulation sécurisée et confortable pour les cycles et les piétons.

Sur son tronçon sud, entre l'autoroute et le Rhône, une voie bidirectionnelle, en site propre, est aménagée le long de la route.

EVALUATION

Opportunité

Créer une liaison cyclable sécurisée entre le village, la zone d'activités et le Rhône.

De plus, le nouveau schéma des circulations sur Vétroz, lié à l'intensification de l'usage de la route de débord (nouvelle route d'accès sud, mesure M8.3), prévoit une légère augmentation du trafic sur un tronçon de la route des Ateliers. La sécurisation des mobilités douces devient donc un enjeu majeur.

Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité

CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :

- amélioration de l'attractivité des réseaux piétonnier et cycliste
- amélioration de l'intermodalité

CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) :

- l'amélioration des conditions de circulation des mobilités douces dans la commune incitera les habitants à s'y installer
- amélioration de la qualité des espaces publics

CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) :

- amélioration directe de la sécurité des usagers de mobilité douce par la séparation des flux de trafic dans une zone d'activités

CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources) :

- réduction des émissions de polluants atmosphériques et de CO2 par la diminution du trafic automobile

Degré de maturité : 1

Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) : Vétroz, concept de mobilités douces, team+, 2016

REALISATION	
Calendrier de mise en œuvre Date prévue du début des travaux : 2020 Date prévue de la mise en service : 2020	Calendrier de remise de l'avant-projet Etude d'opportunité et de faisabilité réalisée Etudes de détail et d'avant-projet: 2019
Coûts Coûts estimés : CHF 1 808 000.- HT	
Financement Part fédérale : selon décision de la Confédération Solde : Commune	